

26 présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : / . **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

07 Pouvoirs : M. LOMBARD Daniel à M. PEYSSONNERIE Daniel, Mme MADELON Caroline à Mme HERRAULT Françoise, M. PERSON Philippe à Mme ANDRE Valérie, M. PICHE Barthélémy à M. LESAGE Claude, Mme YACONO Céline à M. LECOCQ Pascal, M. LARDE Alain à Mme VERRIER Muriel, M. BERTHOLLIER Christian à Mme FERRARI Myriam,

02 Absents : M. BILLON Pierre, Mme LABBAY Catherine.

Participation des agents : M. Stéphane MARTINOTTI, DGS.

Vérification du quorum : M. le Président constate la présence du quorum.

Désignation du secrétaire de séance : M. Georges CAGNIN est proposé aux conseillers qui l'acceptent à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Il est approuvé à l'unanimité.

A)-Discussion autour des thèmes suivants :

Proposition d'ajout de délibération :

Monsieur le Président propose l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour :

- Autorisation ouverture dominicale des commerces de Pont de Beauvoisin ;
- Approbation d'une convention cadre de prêt de jeu de la ludothèque ;

Les ajouts sont acceptés à l'unanimité des présents.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Paul REGALLET, Président

01-Organisation de la compétence « Promotion du Tourisme » ;

Suite à la présentation de l'Agence Alpine des Territoires AGATE lors du Bureau du 10 octobre, un point d'étape est présenté par le Président.

Le Président et le Vice-président de la communauté de communes du Lac d'Aiguebelette ont rappelé que leur conseil communautaire ne reviendra pas sur leur choix de quitter l'association Office de tourisme Pays du Lac d'Aiguebelette. Un établissement public industriel et commercial (EPIC) sera créé au 1^{er} janvier 2024.

Débats : M. Philippe VITTOZ regrette vivement la défusion. Il faut tout de même réussir à discuter avec les représentants du Lac d'Aiguebelette. Le dialogue est à ce jour rompu. La vraie question est « que devient l'association Office de tourisme ? ».

Il faut discuter pour construire une position conjointe sur la question d'une éventuelle dissolution de l'association.

M. Paul REGALLET a le souci du personnel.

M. Philippe VITTOZ rappelle que le personnel est aujourd'hui salarié de l'association.

Pour éviter la liquidation judiciaire, il faut discuter avec les représentants du Lac.

Il est très probable que le Président de l'association démissionnera, la moitié du budget ne permettra pas d'assumer la vie de l'association et un liquidateur sera forcément nommé.

Il faut discuter et anticiper la dissolution.

Mme Véronique JOURDAN confirme que la position du Lac est actée. Elle a été reconfirmée lors de la soirée bilan de la saison.

M. Jean-Pierre DREVET-SANTIQUÉ confirme que MM. BOIS et GROLLIER ont affirmé en conseil d'administration que la position de la CCLA est prise.

M. Georges CAGNIN informe qu'AGATE a prévu le travail de répartition du personnel et des biens de l'association. Quand sera organisée l'assemblée générale ?

Il faut que Val Guiers détermine l'organisation qui sera mise en place au 1^{er} janvier 2024 après le départ du Lac.

M. Philippe VITTOZ demande une réunion avec le Lac avant que la dissolution soit proposée par l'assemblée générale.

Mme Elise SAUNIER rappelle qu'AGATE indique que sans rien faire Val Guiers va se retrouver avec une association qui sera liquidée. Elle estime qu'on ne peut pas attendre.

M. Philippe VITTOZ souhaite un échange avec le lac sur les personnels qui seront transférées. Il demande à rencontrer le Lac.

M. Yves BERTHIER regrette que les présidents successifs de l'office de tourisme Pays du Lac d'Aiguebelette n'aient jamais rencontré les conseils communautaires.

M. Georges CAGNIN suggère un courrier officiel pour formaliser la répartition des moyens et des biens.

M. Philippe VITTOZ rappelle que les statuts des agents peuvent changer si le modèle associatif ne perdure pas. La reprise en régie impliquerait un statut public.

M. Yves BERTHIER propose qu'un groupe de 3 à 4 personnes soit constitué pour rencontrer le Lac.

Mme Véronique JOURDAN estime que le vice-président en charge des Finances doit être présent dans ce groupe.

M. Jean-Pierre DREVET-SANTIQUÉ est candidat, Mme Françoise HERRAULT également, tout comme Mme Véronique JOURDAN et Mme Elise SAUNIER.

M. Jean-Pierre DREVET-SANTIQUÉ estime que la situation administrative et financière de l'association ne sera pas finalisée avant la mi-2024.

M. Georges CAGNIN est persuadé que l'EPIC du Lac sera opérationnel au 1^{er} janvier. Val Guiers n'aura toujours pas décidé son organisation.

M. Daniel PEYSSONNERIE s'interroge sur le rôle du vice-président en charge du tourisme du SMAPS. Pourquoi n'intervient-il pas alors qu'il existe une destination Pays du Lac d'Aiguebelette avec les 3 communautés de communes ? A quoi sert la mission « Tourisme » du SMAPS ?

M. Georges CAGNIN indique que le rôle du SMAPS n'a rien à voir avec la situation.

M. Paul REGALLET veut s'assurer que l'association puisse reverser son bonni de liquidation. Pour cela, une solution consiste à réduire le versement de la subvention pour 2023.

M. Daniel PEYSSONNERIE demande si les salariés conserveront leur ancienneté ?

M. Georges CAGNIN rappelle que l'ancienneté est prise en compte en entrant dans la fonction publique territoriale.

Mme Marie-France PICARD rappelle que le dossier devra être représenté devant le conseil communautaire pour acter la direction à prendre. Les élus du groupe de travail ne pourront pas prendre seuls la décision.

M. Paul REGALLET rappelle qu'AGATE va aider le groupe de travail.

M. Philippe VITTOZ se questionne également sur le projet touristique de la CCVG.

Mme Elise SAUNIER confirme que la forme est importante mais le fond du projet doit reprendre le dessus.

M. Jean-Claude PARAVY confirme que l'on rentre dans un processus de reconstruction.

Mme Nadège MESTRALLET pensait que la situation des salariés était claire, elle s'étonne que cela ne soit pas le cas.

Le Président Paul REGALLET propose d'organiser une reprise en régie.

M. Georges CAGNIN confirme que vu le stade d'avancement, le plus simple semble d'organiser une régie. Une structuration autre pourrait être envisagée une fois les objectifs clarifiés.

M. Jean-Claude PARAVY estime que la régie ne fonctionnera pas si une vocation commerciale est nécessaire. L'association fonctionnait déjà avant le passage intercommunautaire.

M. Philippe VITTOZ rappelle que le Repaire Mandrin a un but commercial.

M. Jean-Claude PARAVY estime qu'à moyen terme, il faut raisonner avec l'association et la régie. L'EPIC et la société publique locale sont plus complexes à structurer.

M. Georges CAGNIN précise qu'une association est plus simple à construire.

Mme Marie-France PICARD demande si le personnel est d'accord pour rejoindre une régie.

Le Président suggère d'avancer avec le groupe de travail et de revenir vers le conseil communautaire de novembre.

Les membres du conseil confirment que d'autres éléments permettront de prendre la décision en novembre.

M. Philippe VITTOZ conclue en relevant la nécessité de préciser l'aspect social des choses, contrats, reprises d'ancienneté...

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 octobre 2023 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ REITERE son opposition à cette démarche de défusion de l'OT PLA exprimée par sa délibération du 25 juillet 2023 ;
- ✓ **DESIGNE ET MANDATE** des représentants de la CC Val Guiers pour suivre les opérations qui accompagneront cette démarche et particulièrement la répartition des moyens de l'OT PLA. Ces représentants sont : M. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, Mme HERRAULT Françoise, Mme JOURDAN Véronique, Mme SAUNIER Elise et M. REGALLET Paul.

Vote : Pour : 33 Contre : 00 Abstention : 00

RESSOURCES HUMAINES & TOURISME

Rapporteur : Monsieur Georges CAGNIN, 1^{er} Vice-président

02-Création d'un service commun avec le CIAS ;

Après plusieurs semaines d'échanges entre les services et avec les élus en responsabilité, les membres du conseil communautaire entérinent la création d'un service commun entre la communauté de communes Val Guiers et son CIAS.

La finalité de ce service commun est la mutualisation des fonctions supports de direction générale, de direction des ressources humaines, de direction financière et d'accompagnement à l'exécution de projets de rénovation et d'entretien immobilier.

Débats : M. Georges CAGNIN rappelle que la convention donne le pouvoir au directeur général des services sur les mécanismes de fonctionnement généraux et stratégiques du CIAS. Il aura un lien hiérarchique direct avec le directeur des établissements.

Le DRH et la DIRFI n'auront pas de lien hiérarchique direct, uniquement des fonctions de supports et d'expertise.

M. Daniel PEYSSONNERIE s'interroge sur le temps de travail pour les 3 agents de direction de la communauté de communes. Une prise en charge par le CIAS est-elle prévue ?

M. Georges CAGNIN précise que cela n'est pas envisagé maintenant. Il faut améliorer la connaissance des mécanismes budgétaires du CIAS pour imputer ou non ces nouvelles charges aux calculs des tarifs des services.

Mme Nadège MESTRALLET a longtemps entendue dire que la communauté de communes ne devait pas mettre son nez dans les affaires du CIAS. Seuls les élus devaient assurer le suivi. Qu'est-ce que cela va changer en reporting au quotidien ? Quel sera le pouvoir hiérarchique du DGS ? Fera-t-il uniquement du management ?

Le DGS répond qu'il organise depuis plusieurs semaines des réunions techniques avec les services supports. Les documents cadres seront élaborés en collaboration avec le service commun. L'objectif n'est pas de réformer la forme des services aux aînés, mais de vérifier les équilibres budgétaires pour éviter les déficits et faciliter la prise de décision des élus.

M. Daniel PEYSSONNERIE comprend qu'il soit difficile d'imputer la charge au CIAS. Y a-t-il eu une défaillance du CIAS ?

Le DGS estime que des erreurs d'élaboration budgétaire ont été constatées ces dernières semaines.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 octobre 2023 ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial de la communauté de communes du 23 octobre 2023 ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial du CIAS du 23 octobre 2023 ;

Vu la décision du conseil d'administration du conseil d'administration du CIAS du 23 octobre 2023 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ **APPROUVE** le projet de convention relatif à la création d'un service commun entre la communauté de communes Val Guiers et son CIAS pour les fonctions supports de direction générale, de direction des ressources humaines, de direction financière et d'accompagnement à l'exécution de projets de rénovation et d'entretien immobilier ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer la convention à venir ;

Vote : Pour : 33 Contre : 00 Abstention : 00

03-Modification du tableau des emplois ;

A la suite de chaque rentrée scolaire, il est nécessaire d'ajuster le tableau des emplois en fonction des divers recrutements au sein des services périscolaires notamment :

- Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet 15 heures 00 annualisées/semaine, suivie de la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 18 heures 30 annualisées/semaine => intégration d'heures de mercredi aux Marmousets décidée fin août ;
- Suppression d'un emploi vacant d'adjoint d'animation à temps non complet 25 heures 00 annualisées/semaine, suivie de la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 23 heures 30 annualisées/semaine => erreur de planning avec attribution d'heures sur ce poste qui avaient déjà été distribuées à d'autres collègues sur Mosaïque. La collègue a commencé l'année en accroissement temporaire sur la quotité corrigée, pas d'impact pour elle mais correction du tableau.
- Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet 9 heures 30 annualisées/semaine, suivie de la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 6 heures 30 annualisées/semaine => à la demande de l'agent, suppression de ses heures d'encadrement périscolaire du soir. Les heures sont redonnées à une collègue qui remplace déjà une personne en temps partiel thérapeutique sur d'autres heures.
- Suppression d'un emploi vacant d'adjoint d'animation à temps non complet 32 heures 30 annualisées/semaine, suivie de la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 26 heures annualisées/semaine => dans le cadre d'un départ en disponibilité, le poste est libéré et un équilibrage est effectué en redistribuant les heures de mercredi à Mosaïque à d'autres collègues. Un recrutement est en cours sur la base du nouveau poste.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 octobre 2023 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ **APPROUVE** la modification du tableau des emplois présentée ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Vote : Pour : 33 Contre : 00 Abstention : 00

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Nicolas VERGUET, 2^{ème} Vice-président

04-AJOUT-Ouverture dominicale ;

La loi fixe comme principe qu'aucun salarié ne peut travailler dans un commerce le dimanche.

La commune peut autoriser jusqu'à 12 ouvertures dominicales dérogatoires pour les commerces.

Les dates suivantes sont proposées :

- Dimanche 14 janvier 2014

- Dimanche 21 janvier 2024
- Dimanche 26 mai 2024
- Dimanche 16 juin 2024
- Dimanche 30 juin 2024
- Dimanche 07 juillet 2024
- Dimanche 25 août 2024
- Dimanche 24 novembre 2024
- Dimanche 08 décembre 2024
- Dimanche 15 décembre 2024
- Dimanche 22 décembre 2024
- Dimanche 29 décembre 2024

L'ASSEMBLEE :

- ✓ **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'ouverture des commerces le dimanche à Pont de Beauvoisin aux dates précitées ;

Vote : Pour : 33 Contre : 00 Abstention : 00

05-Autorisation au Président de signer un acte de rétrocession d'un terrain vendu ;

Par délibération n°2021_02_23_39 en date du 23 février 2021, le conseil communautaire Val Guiers a accepté la vente d'un terrain de 7 150m² au prix de 30€/m² à la Minoterie Vulliermet, soit 214 500,00€ HT.

Par courrier en date du 05 juillet 2023, la Minoterie Vulliermet a notifié à la CC Val Guiers son impossibilité de mener à terme son projet.

M. le Président a sollicité la rétrocession du terrain dans les conditions de l'acte de vente.

Débats : M. Nicolas VERGUET rappelle que la Minoterie a sollicité la diminution des pénalités ce qui a été refusé.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 octobre 2023 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ **APPROUVE** le rachat du terrain par la communauté de communes dans les conditions de l'acte de vente ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer l'acte de rétrocession et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : 33 Contre : 00 Abstention : 00

06-Suppression de la délibération du conseil communautaire du 09 décembre 2014 portant fixation des prix de vente des terrains situés en zones d'activités économiques d'intérêt communautaire ;

Par délibération en date du 09 décembre 2014, le conseil communautaire Val Guiers a fixé les prix de vente des terrains disponibles dans les zones d'activités économiques en gestion communautaire.

Cette délibération s'inscrivait dans un contexte de commercialisation fort de nos terrains et de développement de nos zones d'activités économiques.

Le contexte actuel est radicalement différent. La rareté de notre foncier disponible nécessite de la souplesse pour la commercialisation des terrains disponibles.

Les prix du foncier ont également augmenté. Par exemple, un terrain vierge se vend actuellement entre 40 et 50 euros/m² dans le parc d'activités Val Guiers. La délibération de 2014 prévoit 30,00€/m².

Pour vendre au prix le plus juste, il est nécessaire de supprimer la délibération de 2014.

Débats : M. Daniel PEYSSONNERIE demande comment le prix sera fixé ? Faudra-t-il le soumettre au conseil communautaire systématiquement ?

MM. Nicolas VERGUET et Philippe VITTOZ répondent que oui. Le prix pourra être défini selon des critères objectifs, tels que l'équipements de la zone, la desserte en réseaux, la densité prévue du projet...

Mme Françoise COUDURIER rappelle que le projet de minoterie avait posé question dans le voisinage. Elle rappelle qu'il faudra être attentif lors de l'étude d'un prochain projet.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 octobre 2023 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ ABROGE la délibération du 09 décembre 2014 portant fixation des prix de vente des terrains situés en zones d'activités économiques d'intérêt communautaire ;

Vote : Pour : 33 Contre : 00 Abstention : 00

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Philippe VITTOZ, 3^{ème} Vice-président

07-Décision modificative n°1 du budget annexe Petite enfance – Enfance jeunesse ;

Une décision modificative budgétaire doit être adoptée sur le budget annexe Petite enfance-Enfance jeunesse pour les motifs suivants :

- Il est nécessaire de réabonder l'opération n°29 « Val Guiers Ados de S' Genix-les-Villages » sur l'article 2031 principalement du fait des dépenses liées au suivi de l'évolution de l'altimétrie de la dalle ;
- Dans le cadre de la refacturation des dépenses liées aux travaux du nouveau bâtiment périscolaire d'Avressieux par la commune (opération n° 21), il apparait que les crédits initialement prévus au budget ne seront pas suffisants pour solder ce dossier ;
- La CCVG doit reverser à la CAF un indu relatif aux activités périscolaires à hauteur de 3 475,00 euros. La somme nécessaire doit être prévue au bon chapitre (chapitre 67).

Les virements de crédits suivants sont donc proposés à l'Assemblée :

DM N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6236 : Catalogues et imprimés	2 475.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 475.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	3 475.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	3 475.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 475.00 €	3 475.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-2031-29 : Val Guiers Ados	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-21 : Périscolaire Avressieux	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-32 : LES SALAMANDRES CLUB ADO PONT	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	25 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	25 000.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Débats : Mme Myriam FERRARI demande pourquoi il est envisagé une diminution des crédits de travaux sur le local Val Guiers Ados de Pont de Beauvoisin ?

M. Philippe VITTOZ précise qu'il ne s'agit pas d'une suppression. Comme les travaux ne seront pas achevés cette année, les crédits seront réaffectés en 2024.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 octobre 2023 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe Petite enfance – Enfance jeunesse ;
- ✓ MANDATE le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote : Pour : 33 Contre : 00 Abstention : 00

08-Décision modificative n°1 du budget annexe Val Guiers Jasmin ;

Une décision modificative budgétaire doit être adoptée sur le budget annexe Val Guiers Jasmin pour le motif suivant :

- Le projet de la Minoterie Vulliermet ne peut plus être mené à son terme et les propriétaires ont abandonné le projet de construction de leur moulin. La CC Val Guiers va, dans les prochains mois, racheter le terrain, rembourser la Taxe d'Aménagement reversée par la commune et recevoir en compensation une indemnité de résolution de la vente. L'abandon de ce projet n'étant pas connu au moment de la préparation budgétaire une décision modificative budgétaire est nécessaire.

Les virements de crédits suivants sont donc proposés à l'Assemblée :

DM N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6015 : Terrains à aménager	0.00 €	214 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6226 : Honoraires	0.00 €	26 450.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	240 950.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	50 048.39 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	50 048.39 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7133 : Variation des en-cours de production de biens	0.00 €	0.00 €	0.00 €	160 785.81 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	160 785.81 €
R-74751 : GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 665.80 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 665.80 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 450.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 450.00 €
Total FONCTIONNEMENT	50 048.39 €	240 950.00 €	0.00 €	190 901.61 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	50 048.39 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	50 048.39 €	0.00 €
D-3351 : Terrains	0.00 €	160 785.81 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	160 785.81 €	0.00 €	0.00 €
D-10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-168751 : GFP de rattachement	240 834.20 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	240 834.20 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	240 834.20 €	190 785.81 €	50 048.39 €	0.00 €
Total Général		140 853.22 €		140 853.22 €

Débats : M. Jean-Claude PARAVY informe que la Minoterie Vulliermet a déjà demandé l'annulation de ses permis de construire.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 octobre 2023 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe Val Guiers Jasmin ;
- ✓ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote : Pour : 33 Contre : 00 Abstention : 00

09-Décision modificative n°2 du budget principal ;

Une décision modificative budgétaire doit être réalisée sur le budget principal pour les motifs suivants :

- Le programme d'investissement « Porte d'entrée Via Rhôna » regroupant plusieurs projets se concrétise avec le démarrage des travaux liés à l'opération « Esplanade du Guiers ». Pour mémoire, aujourd'hui l'ensemble du programme est géré via l'opération 1711 « Porte d'entrée Via Rhôna ». Afin d'affiner le suivi de ce programme il est proposé de créer une opération spécifique dédiée au projet « Esplanade du Guiers » ;
- Le service des Ressources Humaines a réalisé un atterrissage budgétaire du chapitre 012 au niveau de l'ensemble des budgets de la CCVG. Par prudence, il est proposé de rajouter une marge de 5 000 euros au niveau de ce chapitre sur le budget principal afin de pallier à d'éventuels imprévus d'ici au mois de décembre ;
- Du fait de la décision modificative budgétaire n°1 du budget annexe Val Guiers Jasmin et des flux croisés (subvention d'équilibre et remboursement d'avance notamment) entre ce budget annexe et le budget principal, des évolutions doivent être apportées.

Les virements de crédits suivants sont donc proposés à l'Assemblée :

DM N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-611 : Contrats de prestations de services	13 665.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	13 665.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111 : Rémunération principale	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Rémunérations	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	19 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	19 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	69 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	69 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657363 : SPA	0.00 €	8 665.80 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	8 665.80 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	82 665.80 €	82 665.80 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	69 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	69 000.00 €
R-1311 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
R-1313-1711 : PORTE ENTREE VIARHONA	0.00 €	0.00 €	110 000.00 €	0.00 €
R-1313-17111 : ESPLANADE DU GUIERS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	110 000.00 €	110 000.00 €
D-2031-1711 : PORTE ENTREE VIARHONA	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-17111 : ESPLANADE DU GUIERS	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	20 000.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-46 : PRAVAZ	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2312-1711 : PORTE ENTREE VIARHONA	361 834.20 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2312-17111 : ESPLANADE DU GUIERS	0.00 €	260 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	361 834.20 €	260 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-27638 : Autres établissements publics	0.00 €	0.00 €	240 834.20 €	0.00 €
TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	240 834.20 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	451 834.20 €	280 000.00 €	350 834.20 €	179 000.00 €
Total Général		-171 834.20 €		-171 834.20 €

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 octobre 2023 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal ;
- ✓ MANDATE le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote : Pour : 33 Contre : 00 Abstention : 00

PETITE ENFANCE & ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Madame Marie-France PICARD, 5^{ème} Vice-présidente

10-Convention de prêt de jeux de la ludothèque ;

Les habitants de la communauté de communes ont exprimé par différents canaux (ludothèque, bibliothèque) le souhait de voir se mettre en place un prêt de jeux.

La ludothèque intercommunale peut travailler en partenariat avec les bibliothèques volontaires pour la mise en place d'un prêt de jeux aux familles sur le territoire.

Le service Enfance Jeunesse préconise une expérimentation sur 3 mois avec la bibliothèque de Saint-Béron. Ce prêt de jeux serait gratuit sur cette période expérimentale.

Débats : Mme Marie-France PICARD explique que le projet est expérimental pour une durée de 6 mois.

M. Alain PERROT, Maire de S^t Béron, confirme que la commune complétera les jeux en cas de dégradation.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 octobre 2023 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ APPROUVE le projet de convention relative au prêt de jeux ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier ;

Vote : Pour : 33 Contre : 00 Abstention : 00

TRANSPORTS SCOLAIRES & MOBILITES

Rapporteur : Monsieur Claude LESAGE, 6^{ème} Vice-président

11-Renouvellement de la convention relative à l'animation du Collectif Léman-Lyon ;

La CC Val Guiers contribue avec d'autres partenaires à l'animation du Collectif Léman-Lyon pour l'aménagement et la mise en tourisme de la Via Rhôna sur le périmètre du Haut-Rhône.

Le projet de renouvellement de la convention est proposé à l'identique pour la période 2024-2026. La CC des Balcons du Dauphiné porte toujours le poste de l'animateur et sollicite un soutien financier de 3 765,86€ par an de la CC Val Guiers.

Film réalisé via le Collectif : <https://www.youtube.com/watch?v=0CrX1xjbJL0>

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 octobre 2023 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ APPROUVE le projet de convention relative à l'animation du Collectif Léman-Lyon ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier ;

Vote : Pour : 33 Contre : 00 Abstention : 00

C)-Questions diverses

Rapport sur les travaux des commissions communautaires :

M. Georges CAGNIN, 1^{er} vice-président en charge de l'administration générale, des ressources humaines et du Tourisme : Rien à ajouter.

M. Nicolas VERGUET, 2^{ème} vice-président en charge du Développement économique : L'inventaire des ZAE et des activités diffuses se poursuit.

M. Philippe VITTOZ, 3^{ème} vice-président en charge des Finances : La commission finance s'est réunie. Le plan pluriannuel d'investissement a été soumis à discussion après le débat en Bureau communautaire.

M. Jean-Claude PARAVY, 4^{ème} vice-président en charges des Affaires sociales : L'arrivée de la responsable vie locale permet de reprendre les sujets en cours. La commission se réunira le 6 novembre.

Le déménagement du lieu partagé Clic' & Ressources France Services dans les locaux temporaires sont prévus pour les 20 et 21 novembre.

Mme Marie-France PICARD, 5^{ème} vice-présidente en charge de la Petite enfance et de l'Enfance jeunesse : Le bilan d'activité de la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence a été dressé. Il a été demandé un bilan annuel plus précis. Les services du département étaient présents.

La Sauvegarde souhaite prolonger la convention de 6 mois en attendant la position du département. La convention permet de financer un poste d'animateur supplémentaire sur l'Avant-Pays Savoyard. Les 3 vices présidentes ont activé les conseillers départementaux pour que le conseil départemental prenne sa part.

Le bilan MILDECA sur les addictions a eu lieu. La prolongation est souhaitée de 2023 à 2027.

Une commission aura lieu le 20 novembre.

Le CLAS pose question. De nombreux parents sont venus à la soirée de présentation. Pour autant, très peu d'enfants fréquentent le service.

Les chantiers jeunes feront l'objet d'une promotion par le service Info Jeunesse.

M. Claude LESAGE, 6^{ème} vice-président en charge du Transport scolaire et des Mobilités : Une rencontre du service de la Région est programmée le 21 novembre. A l'issue de cette réunion, une rencontre sera proposée aux maires des regroupements pédagogiques intercommunaux pour faire le point sur le service de transport scolaire méridien.

Bilan du projet Réflex Vélo (SMAPS – prêt de vélo à assistance électrique) : 5 000km ont été parcouru (entre 55km et 950km sur 6 mois, 350km en moyenne). Objectif, trajets domicile-travail. Très peu ont roulé par mauvais temps. 75% déclarent ne pas combiner le VAE avec un autre moyen de transport. Plusieurs sont prêts à envisager un achat en cas d'aide à l'achat des collectivités. Certains magasins du territoire feront des remises aux bénéficiaires du test.

De nouvelles campagnes seront organisées sur les autres communautés de communes.

M. Christian BERTHOLLIER, 7^{ème} vice-président en charge des Travaux : Absent.

Elise SAUNIER : Culture : Le bilan des parcours artistiques a été dressé la semaine dernière. L'objectif est de faire découvrir la musique aux enfants notamment (Eveil à la musique et approfondissement de la pratique musicale). Le but est d'avoir le plus d'animations possible sur l'ensemble des communes.

En Avant le Printemps : Il est possible de programmer diverses interventions et restitution des structures locales pendant l'évènement. L'association des harmonies du territoire est envisagée pour poursuivre la dynamique autour des 50 ans de Symfonia. La compagnie chargée de l'organisation a été retenue et met en place la logistique.

L'évènement sera organisé à Yenne pour cette 1^{ère} édition.

Rézo Lire : Les discussions se poursuivent sur la gratuité des bibliothèques plutôt qu'un tarif de 10€ par an. Beaucoup de complexité pour peu de recettes. Toutes les bibliothèques passent gratuit sauf Belmont-Tramonet. La commune souhaite poursuivre la responsabilisation de ses lecteurs.

M. Jean-Claude PARAVY s'étonne de l'argument présenté. Le choix de S^t Genix-les-Villages s'inscrit dans le mouvement national de gratuité de la lecture publique.

La prochaine convention Rézo Lire sera discutée lors du conseil communautaire de novembre.

Communication : Changement sur Panneau Pocket, un sous espace « Enfance jeunesse » a été créé pour limiter les nombreux messages à ceux qui ne souhaitent pas en être bénéficiaire.

Il faut bien faire passer l'information sur ce changement pour ne pas perdre des suiveurs.

Signalétique : La réponse de la commune de S^t Genix-les-Villages n'a pas été réceptionnée. La commission attend le retour pour rédiger des devis.

Rapport sur les travaux des Syndicats intercommunaux :

SIAEP, M. Yves BERTHIER : Pas de fait marquant sur le secteur.

SIAGA, M. Alain PERROT : Le travail sur la ressource en eau a démarré. L'interlocutrice est Clémentine PERIAL.

Les 30 ans du SIAGA auront lieu le 30 novembre à St Béron.

Le prochain conseil a lieu la semaine prochaine.

SYCLUM : Le DGS rappelle qu'en fin d'année 2022, SYCLUM a alerté ses communautés de communes membres pour signaler un déficit important lié à l'augmentation de certaines charges et à la position politique des élus du comité syndical. Depuis 2022, le déficit annuel s'établit à près d'1 million d'euros.

Les communautés de communes ont demandé un audit et une rétrospective budgétaire a été présentée en partant de la santé financière des syndicats avant fusion. Le rendu de la prospective est attendu pour début novembre.

M. Philippe VITTOZ informe que la CC des Vals du Dauphiné demande plus de lisibilité sur la trajectoire budgétaire. Les discussions sont difficiles.

Le SYCLUM a sollicité un versement en avance du reste de la participation des CC d'ici la fin de l'année vu les difficultés de trésorerie.

Les finances des syndicats étaient saines avant le transfert. Les dérapages datent d'après la fusion. SYCLUM a voté une participation de la CCVG de plus de 10k€ par rapport au vote du BP CCVG et aux discussions qui ont eu lieu avec l'exécutif de SYCLUM.

CIAS Val Guiers : M. Philippe VITTOZ constate que les chiffres fluctuent beaucoup et sont peu fiables. Il s'interroge fortement sur certaines compétences. Des postes sont en recrutement, il faudra en tirer les conséquences qui s'imposent.

M. Daniel PEYSSONNERIE s'étonne de la lenteur de l'avancée. Cela dure depuis un an.

M. Philippe VITTOZ insiste pour ne pas augmenter la subvention intercommunale sur les budgets des EHPAD malgré les hausses de tarifs des loyers sur la fin de l'année.

En effet, le calcul des loyers des EHPAD est rendu définitif en cours d'année suite à des échanges entre le conseil départemental et les établissements. Habituellement, l'échange aboutit en mai. Cette année, pour diverses raisons, le montant définitif a été acté en septembre. Cet ajustement à la hausse, au lieu d'être réparti sur 6 mois, va l'être sur 2 mois à La Quiétude, 3 mois à S^t Genix-les-Villages.

M. Nicolas VERGUET regrette que les aînés paient le prix.

Mme Nadège MESTRALLET demande s'il est possible d'étaler le paiement des loyers ? Elle comprend que l'intercommunalité ne puisse pas tout prendre en charge.

M. Philippe VITTOZ répond oui si les usagers le demandent.

M. Georges CAGNIN rappelle que le loyer global annuel payé reste le même, malheureusement le paiement a été irrégulièrement réparti sur l'année. Il faut approcher la DDFIP pour organiser l'étalement des factures.

M. Daniel PEYSSONNERIE demande la liste des personnes qui pourraient être concernées par commune. Il faut négocier un étalement. Il n'est pas favorable à la prise en charge par l'intercommunalité.

M ; Bertrand PUGNOT demande si cette hausse va provoquer un effet cliquet.

M. Philippe VITTOZ dit que non.

Le DGS informe que d'autres difficultés financières sont annoncées sur la résidence autonomie. Malgré la subvention communautaire d'équilibre, un fort déficit se dessine.

Plusieurs raisons ont été identifiées et une liste de questions sera transmise pour trouver les origines des erreurs.

Un point est prévu le 8 novembre en prévision du Bureau communautaire du 14 novembre.

Le Président lève la séance à 22h25

Le prochain Bureau communautaire : Mardi 14 novembre 2023 à 18h30.

Le prochain Conseil communautaire : Mardi 28 novembre 2023 à 19h00.

Fait à Belmont-Tramonet le 27 octobre 2023

Le Président
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN